FRIBOURGEOIS
Mode d'emploi 2.0

Classe 3J
C.O. de Pérolles

Yann Delley, Cristian Mateo, Thierry Moret, Laeticia Reynaud, Rina Salihu, Dany Silva, Atilla Sumer et Lendrit Thaqi, élèves de la classe 3J, souhaitent exprimer leur gratitude à :

Madame Andrea Casarico, professeure de musique, pour son regard bienveillant sur la partie musicale de notre hymne
Monsieur Frédéric Chanez, professeur de dessin technique, pour son aide dans la mise en forme de la page de titre
Mesdames Danielle Chenaux et Anne Jolliet, professeures d'économie familiale, pour leur aide dans l'élaboration du menu de Bénichão
Monsieur Dominique Currat, professeur de sport, pour les renseignements concernant Fribourg-Gottéron
Monsieur Christian Eicher, professeur d'éthique, pour les discussions concernant les problèmes éthiques soulevés par notre texte fondateur
Monsieur Raphaël Fessler, Président de l'Association Fribourg-Nova Friburgo, pour ses renseignements sur Nova Friburgo
Madame Camilla Fontana, professeure d'économie, pour son aide concernant les ressources économiques du canton de Fribourg
Madame Elise Pauchard, professeure de sciences, pour son aide concernant la production de cacao au Brésil et les échanges scientifiques possibles
Madame Nicole Prin, professeure de dessin, pour son aide dans la réalisation du drapeau
Monsieur Luc-Yves Thierrin, professeur d'histoire et titulaire de notre classe, pour le suivi du projet
La société d'histoire du canton de Fribourg pour l'organisation de ce concours.

1. Texte fondateur

Notre texte fondateur se base sur la Constitution du canton de Fribourg acceptée en votation populaire du 16 mai 2004, en vigueur depuis le 1 janvier 2005 et garantie par l'Assemblée fédérale le 13 juin 2005 (FF 2005 359 4025).

Le Conseil de la 3J, réuni en assemblée le 23 janvier 2015, a voté les modifications suivantes :

Titre II Droits fondamentaux et droits sociaux

Chap. 1 Droits fondamentaux

Art. 6

Le portugais est ajouté aux langues officielles en vertu de la nouvelle carte de la nation fribourgeoise.

Art. 12 *ajouter*

Les articles 1 et 2 ne s'appliquent pas aux criminels même s'ils ont déjà purgé leur peine.

Art. 13 *modifier*

Le droit au mariage et à la famille est garanti pour les hétérosexuels.

Art. 20 alinéa 2 *modifier*

La censure est interdite mais les médias ne doivent pas enfreindre la Constitution.

Art. 23 *ajouter*

Cependant l'Association en question ne doit pas enfreindre la présente Constitution.

Chap. 2 Droits sociaux

Art. 35 *ajouter*

Les personnes âgées en état de souffrance ont droit à l'assistance au suicide.

Titre III Droits politiques

Chap. 2 Droits politiques communaux

Art. 48 alinéa 1 *commencer par*

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 16 ans…

Art. 48 *supprimer*

Le point b alinéa 1 concernant les droits politiques des étrangers.

Titre IV Tâches publiques

Art. 57 *ajouter*

3. L'Etat veille à ce que la priorité de l'emploi soit donnée aux résidents du canton de Fribourg lors des engagements de personnel publics et privés.

Art.67 *remplacer par*

L'Etat ne soutient en aucune manière les écoles privées.

Art. 69 *ajouter*

4. Les criminels étrangers n'ont pas droit à la naturalisation et ceux qui deviendraient criminels après leur naturalisation perdraient leur passeport suisse et se verraient expulsés.

Art. 80 *ajouter*

L'Etat veille au nombre suffisant d'installations sportives à savoir au minimum une piscine olympique couverte, une patinoire et un stade de 5.000 places pour 100.000 habitants.

Titre V Finances

Art. 81 *ajouter*

Le taux d'imposition est le même pour toutes les communes du canton.

Titre VIII Société civile

Art. 139 *remplacer par*

L'Etat et les communes ne sont pas autorisés à soutenir les partis politiques.

Titre IX Eglises et communautés religieuses

Art. 142 alinéa 2 *remplacer par*

2. Même si leur importance sociale le justifie et si elles respectent les droits fondamentaux, lesdites communautés ne peuvent en aucun cas obtenir des prérogatives de droit public ou être dotées d'un statut de droit public.

Titre XI Dispositions finales

Art.149 *remplacer par*

Les Suissesses et les Suisses de l'étranger peuvent exercer leurs droits politiques dès le 1 janvier 2016.

2. Drapeau de la nation fribourgeoise

L'étendard de notre nation fribourgeoise se compose d'un dragon blanc sur fond noir (dessiné par Laeticia) surmontant le drapeau de Nova Friburgo.

Voici quelques précisions de vexillologie pour justifier les divers éléments qui forment nos couleurs :

Le dragon couché, symbole de la vigilance constante, de la connaissance des choses secrètes et de la sagesse, est affecté à la garde des territoires sacrés représentés par la bannière de Nova Friburgo. Cette dernière est formée des couleurs de l'état de Rio de Janeiro (bleu ciel et blanc) et de celles du canton de Fribourg (noir et blanc). On remarque un blason central représentant la topographie locale, montagnes et rivières, avec au-dessus à gauche, les armes du baron de Nova Friburgo et, à droite, le drapeau du canton de Fribourg ; quant aux dates du ruban, 1818 est celle de l'autorisation de la colonie par Jean VI et 1890 celle à laquelle Nova Friburgo a été élevée au statut de cité. Notons encore les couleurs choisies :

Blanc	=	innocence
Noir	=	tempérance
Bleu	=	sérénité
Vert	=	abondance
Rouge	=	courage
Or	=	force
Argent	=	pureté

Les valeurs symbolisées par cette palette chromatique sont celles chères au peuple fribourgeois, chantées dans l'hymne et promues lors de notre fête nationale du 4 mars.

3. <u>Hymne fribourgeois paroles et musique</u>

Arrangement de la classe 3J du C.O. de Pérolles 2015

1. Nous som' les Fri – bour – geois a – lors nous- chan-tons,
2. Nous som' les Fri – bour – geois fiers de nos ra--ci--- nes,
3. Nous som' les Fri – bour – geois der–riè-re Got té-----ron,

1. Tous d'u –- ne mê – me voix-- no – tre li – ber – té.
2. Nous vi – vons dans la joi--e de nos o– ri – gines.
3. L'é – qui – p'en qui l'on croit- vi–- vent les Dra – gons !

<u>refrain</u> :

1. Car Fribourg est libr' de choi– sir son des– tin.
2. Car Fribourg est libr' de choi– sir son des– tin.
3. Car Fribourg est libr' de vi -- vre son des– tin.

(musique inspirée de mélodies populaires in <u>Le Kikeriki</u>, Fribourg, Dépôt central du matériel et des fournitures scolaires, 1933. Cet ouvrage est préfacé par le Chanoine Joseph Bovet et approuvé au nom de la Direction de l'Instruction Publique du canton de Fribourg par le conseiller d'Etat Joseph Piller)

3. Texte de l'hymne fribourgeois

Nous sommes les Fribourgeois
Alors nous chantons,
Tous d'une même voix :
Notre liberté.

Car Fribourg est libre de choisir son destin !

Nous sommes les Fribourgeois
Fiers de nos racines,
Nous vivons dans la joie
De nos origines.

Car Fribourg est libre de choisir son destin !

Nous sommes les Fribourgeois,
Derrière Gottéron,
L'équipe en qui l'on croit
Vivent les Dragons !

Car Fribourg est libre de vivre son destin !

4. Fête nationale du 4 mars

La fête de la nation fribourgeoise est célébrée le 4 mars. Cette date fait référence au jour de l'ascension du fameux club de hockey sur glace Fribourg-Gottéron en ligue nationale A, le 4 mars 1980.

Ce choix est justifié par la ferveur que suscite ce club dans tout le canton. Comme il faut trouver un élément fédérateur qui permette d'unir dans la même passion les habitants de tout le canton, le hockey sur glace s'impose dans la mesure où nous trouvons des clubs de supporters du HC Fribourg-Gottéron dans tous les districts, même s'il reste à en fonder un à Nova Friburgo.

La liesse qui a submergé la vieille ville de Fribourg suite à la victoire historique de 6 à 0 contre le HC Zürich, club de nantis, s'est propagée dans tout le canton ce fameux 4 mars 1980. Les Fribourgeois savent, depuis ce jour, qu'ils sont capables de déplacer des montagnes et qu'impossible n'est pas fribourgeois.

La fierté de cette victoire du 4 mars se retrouve sur nos couleurs par la présence du dragon du Gottéron, gardien de la vallée du même nom qui a vu naître, sur ses étangs, le club de hockey de Fribourg. Cet animal est d'ailleurs devenu l'emblème de Fribourg-Gottéron. C'est pourquoi un couplet de notre hymne est consacré à ce thème.

Comme le hockey sur glace n'est pas vraiment un sport national au Brésil, nous espérons rapidement créer une section de Fribourg-Gottéron à Nova Friburgo pour que les Fribourgeois d'outre-mer puissent également vibrer aux exploits de l'équipe fanion.

De plus, afin d'associer nos frères brésiliens à la fête nationale du 4 mars, tout Fribourgeois qui se respecte déguste le menu de Bénichão (nom dérivé de la Bénichon traditionnelle avec une consonance brésilienne) dont voici la composition :

Apéritif

Moutarde de Bénichon et Farofa

Entrée

Moqueca de Peixe

Plat de résistance

Délices de la borne :
Jambon, saucisson, langue
accompagnés de choux et feijoada

Desserts

Fromages
Meringues avec double-crème
Fruits du Brésil

Café (du Brésil) et pâtisseries :

Cuquettes, beignets et bolo prestigio

Le tout accompagné de caïpirinha, de vins du Vully et de bière Rota Cervejeira de Nova Friburgo pour les adultes ; de jus de pommes et de Guarana pour les enfants.

Dans l'après-midi, il est de coutume d'assister à des passes de capoeira et de lutte suisse.

Notons que les festivités se poursuivent tard dans la nuit dans les cafés, pavoisés pour l'occasion de drapeaux suisses, brésiliens et fribourgeois, au rythme de la samba jouée au cor des Alpes.

5. Carte de la nation fribourgeoise

Bien que jouissant d'un essor démographique conséquent, le canton de Fribourg peine à rivaliser avec les grands cantons alémaniques. Nous nous sommes posé la question de savoir comment agrandir le territoire sans empiéter sur le sol de nos voisins et surtout sans aller à l'encontre de la Constitution fédérale.

C'est en étudiant le principe des colonies que l'idée nous est venue d'adjoindre au canton de Fribourg actuel un territoire d'outre-mer, à l'image de ce qu'a fait la France. Oui, mais où le trouver et comment le légitimer ?

La solution nous est apparue au détour d'une promenade en ville de Fribourg, quand, arrivés au bas de la rue de Lausanne, nous avons débouché sur la place Nova Friburgo. Cela devient une évidence avec ce petit rappel historique :

En 1816, une terrible famine, qui n'épargne pas Fribourg, ravage la Suisse. La détresse est telle que le Tsar Alexandre envoie des roubles et du blé d'Ukraine pour soulager les Helvètes. Deux ans plus tard, le roi Jean VI, roi du Portugal et du Brésil, autorise le canton de Fribourg à fonder une colonie de cent familles suisses dans la ferme du « Morro Queimado » à 136 kilomètres de Rio (cf. carte jointe), un endroit choisi en raison des similarités géographiques et climatiques avec le pays d'origine. On l'appelle Nova Friburgo, c'est-à-dire Nouvelle Fribourg, en hommage à la ville d'où provient la majorité des familles.

La prise en compte de Nova Friburgo en tant que territoire d'outre-mer de la nation fribourgeoise, en contrepartie de la modification de l'article 6 de la Constitution fribourgeoise, présente de nombreux avantages pour le peuple fribourgeois :

- Le territoire gagne 933 km^2 et devient le 5ème plus grand de Suisse.
- La population passe de 300'000 à 500'000 habitants.
- L'économie profite d'une plate-forme au Brésil pour s'implanter outre-Atlantique et l'économie de Nova Friburgo, depuis Fribourg, peut inonder le marché européen avec sa lingerie qui occupe le leadership de la branche au Brésil.
- Les tourismes suisse et brésilien profitent de nombreux échanges entre les deux pays.
- Les échanges d'étudiants et de sportifs (une aubaine pour le team Fribourg de football) sont favorisés.

En résumé, l'annexion de Nova Friburgo au territoire du canton de Fribourg est ce que l'on appelle une opération win-win, c'est-à-dire grâce à laquelle les deux parties sont gagnantes.

Situation de Nova Friburgo dans l'état de Rio de Janeiro
933 km^2

Situation de Fribourg en Suisse
1671 km^2

6. Demain…l'avenir

Afin de construire notre nation fribourgeoise dans les meilleures conditions, nous avons dressé la liste des priorités suivantes :

- Mise en vigueur d'un taux d'imposition unique sur tout le territoire.

- Mise en chantier de la construction des infrastructures permettant au Fribourgeois de rendre Fribourg plus attractif à savoir un métro reliant les grandes villes du territoire, l'agrandissement de l'aérodrome d'Ecuvillens pour offrir une liaison directe avec Rio de Janeiro et la construction d'installations sportives telles que piscines couvertes, stades ou patinoires.

- Réseau Wi-Fi gratuit sur tout le territoire afin de permettre le vote électronique.

- Gratuité des transports publics pour lutter contre la pollution.

- Création d'un centre de médias comprenant chaînes de télévision et de radio, presse écrite et site internet.

- Utilisation optimale de la zone Bluefactory pour permettre aux chercheurs de concrétiser les échanges scientifiques avec Nova Friburgo en donnant la priorité à la recherche pour la culture du cacao au Brésil et la production de chocolat à Fribourg.

- Mise sur pied d'échanges linguistiques obligatoires entre étudiants de Fribourg et Nova Friburgo.

- Fondation d'un club de supporters de Gottéron à Nova Friburgo.

7. Annexes

Fribourg, le 2 mars 2015

Classe 3J
C.O. de Pérolles

Association Nova Friburgo
Monsieur Raphael Fessler
Président
Case postale 535
1700 Fribourg

Monsieur le Président,

Nous sommes en train de travailler le thème de l'immigration au 19ème siècle et, comme vous pouvez le constater sur le document joint, nous proposons de considérer Nova Friburgo comme un territoire d'outre-mer. Aussi, nous aimerions connaître votre opinion concernant cette proposition.

De plus, afin d'intégrer les Fribourgeois du Brésil aux festivités de notre canton nous souhaitons inventer un menu de bénichon qui mêle les plats fribourgeois et ceux typiques de Nova Friburgo. Auriez-vous une idée, vous qui êtes allé sur place, de ce que nous pourrions ajouter aux plats de bénichon pour faire brésilien et l'appeler Bénichão ?

En vous remerciant par avance de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

La classe 3J du C.O. de Pérolles
Et son président Lendrit Thaqi

Suite à la lettre de Lendrit au Président de l'Association Fribourg-Nova Friburgo, Monsieur Fessler, celui-ci a eu la gentillesse de passer en classe pour répondre à nos questions :

1) Comment pensez-vous que les habitants de Nova Friburgo réagiraient à l'idée d'une intégration au territoire du canton de Fribourg ?
   Les habitants d'origine suisse seraient sans doute favorables dans l'espoir d'améliorer leur situation financière. Ils verraient ceci comme une forme de reconnaissance tardive.
2) Seraient-ils favorables à recevoir la double nationalité brésilienne-suisse ?
   Certainement car ils auraient ainsi droit à l'AVS ; je pense que c'est du côté suisse que cela provoquerait des problèmes. En effet, si l'on prend l'exemple de la famille Thurler, composée d'une centaine de membres en Suisse, qui comprend 3500 personnes au Brésil cela ferait une somme conséquente à verser. Mais leurs ancêtres savaient qu'ils renonçaient à la nationalité suisse en partant pour le Brésil. La « Suissitude » s'est perdue peu à peu, le dernier Lyoba a retenti dans les montagnes brésiliennes vers 1860.
3) Quelle est la situation économique de Nova Friburgo ?
   Difficile, depuis le glissement de terrain de 2011, les investisseurs sont frileux.
4) Quels échanges existent déjà entre Fribourg et Nova Friburgo ?
   Il y a des échanges d'étudiants grâce à l'Alliance Française de Nova Friburgo. Actuellement, c'est le collège Ste-Croix qui est actif dans le domaine. Il existe aussi des échanges de musiciens et on aimerait promouvoir des échanges de sportifs.
5) Quel est le système scolaire de Nova Friburgo et celui des apprentissages ?
   Il y a des écoles publiques accessibles à tous mais les enseignants sont mal payés. Dès que la scolarité obligatoire est terminée, il faut se rendre à Rio pour poursuivre les études, ce qui signifie quatre heures de déplacement quotidien. Il n'y a pas d'apprentissages.
6) Quels sont les plats à mettre dans notre menu de Bénichão ?
   La feijoada, le farofa, le poisson au lait de coco et des fruits. Pour les boissons, la caïpirinha, la bière (Nova Friburgo possède une brasserie car l'eau y est très pure) et le guarana.
7) Quels sont les éléments indispensables à la fête entre Fribourg et Nova Friburgo ?
   La caïpirinha, la samba, les drapeaux et toutes les couleurs en général, des danseurs, des danseuses et de la capoera.

Monsieur Fessler nous suggère de traduire ce travail en portugais et de le faire parvenir au journal local de Nova Friburgo.

8. Sources

Bibliographie :

André Winckler — La Passion selon Gottéron, Editions La Sarine, Fribourg, 2013.

Isabelle Kramer — Croqu'Menu, Schulverlag, Berne, 2009.

Martin Nicoulin — Nova Friburgo Brasil, Editions de la Sarine, Fribourg, 2005.

Martin Nicoulin — Aventures des Suisses à Nova Friburgo, BCU, Fribourg, 1996

Joseph Bovet — Le Kikeriki, Dépôt central du matériel et des fournitures scolaires, Fribourg, 1933.

Sites Internet :

http://www.shcf.ch/

www.admin.ch/ch/f/ff/2005/359.pdf

http://fr.wikipedia.org/wiki/Vexillologie

http://www.novafribourg.ch/fr/histoire.html

http://www.angloswiss.net/anglosuisse/documents/39.html